

DEPARTEMENT
Charente - Maritime

Séance du 08 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil
d'Administration 9

En exercice 9

Nombre de présents 7

Nombre de votants 9

Date de la convocation
02 décembre 2022

L'an deux mille vingt -deux, le huit décembre, à dix-huit-heures le Conseil d'Administration du CCAS de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents: Monsieur Patrice BROUHARD, Président - Madame Béatrice PREVOST, Vice- Présidente - Madame Ghislaine JOUANNET – Madame Claire DEBRIE - Madame Michèle MURARO – Madame Chantal BROUHARD - Madame Corinne MICHAUD- LAUTURE

Excusés : Madame Béatrice ORTEGA (a donné pouvoir à Monsieur le Président) - Madame Evelyne BERUSSEAU (a donné pouvoir à Madame PREVOST)

A été nommée secrétaire de séance Madame Claire DEBRIE

CCAS 2022 12 14 Commission permanente– Modifications apportées à la délibération 2020 10 14 du 29 octobre 2020 - désignation des membres.

Monsieur le Président expose que l'article R.123-19 du code de l'action sociale et des familles prévoit la possibilité pour le conseil d'administration de mettre en place une commission permanente. L'objectif de la constitution de cette commission est de pouvoir accélérer le traitement de certains dossiers en réunissant une instance collégiale plus légère que le conseil d'administration et au fonctionnement plus souple puisque ses principes sont fixés directement par le conseil.

Le code de l'action sociale laisse toute liberté au conseil d'administration pour fixer la composition de cette commission, qu'il s'agisse du nombre d'administrateurs présents en son sein ou de leur mode de désignation.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil d'Administration a créé cette commission permanente en séance du 29 octobre 2020.

Compte tenu des changements intervenus depuis : modification du nombre d'administrateurs, élections successives en raison de démissions, Monsieur le Président propose d'apporter des modifications dans les attributions de la commission, dans le nombre de membres de la commission. Et enfin il conviendra de procéder à l'élection de ses membres :

Il propose que la commission permanente se voit attribuer la compétence suivante :

- procéder à l'examen des projets de délibération avant soumission au Conseil d'administration et émettre des avis sur toutes questions relatives au traitement des affaires courantes ne donnant pas lieu à délibération.

Selon les modalités suivantes :

- Il ne serait imposé aucun quorum
- La commission serait en principe convoquée selon un délai de 3 jours francs.
- La commission pourrait être convoquée en urgence sans formalité particulière.

Il propose que la commission soit composée de quatre membres élus et quatre membres nommés, Monsieur le Président étant Président de droit de la commission.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **approuve les modifications apportées aux compétences de la commission permanente et au nombre de membres la composant comme exposé ci- dessus par Monsieur le Président.**
- **décide la modification du règlement intérieur en conséquence**

Monsieur le Président invite ensuite les membres du Conseil d'administration à procéder à la désignation des membres de la commission par un vote simple à bulletin secret et sollicitera les listes de candidatures qui devront comporter une parité membres élus/membres nommés.

Une liste est déposée :

Madame Béatrice PREVOST - Madame Chislaine JOUANNET - Madame Claire DEBRIE - Madame Michèle MURARO - Madame Chantal BROUHARD - Madame Corinne MICHAUD- LAUTURE - Madame Béatrice ORTEGA - Madame Evelyne BERUSSEAU

Après avoir procédé au vote, la liste est proclamée élue.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Affichée le 20/12/2022

Le GUA, le 16 décembre 2022
Le Président,
Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : conseil d'administration du CCAS du GUA

Publication site Internet 20/12/2022

Transmise au Représentant de l'Etat : 20/12/2022

